



SYNDICAT  
NATIONAL  
DU SPECTACLE  
MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 septembre 2018

### LE CREDIT D'IMPOT SPECTACLE : FER DE LANCE DE LA DIVERSITE DE LA SCENE FRANCAISE

Alors que les chiffres de la diffusion des spectacles publiés par le CNV<sup>1</sup> font état d'un regain de fréquentation et du nombre de représentations pour la scène musicale et de variété en 2017, **une étude réalisée par le cabinet EY<sup>2</sup> démontre l'efficacité du crédit d'impôt pour le spectacle vivant musical ou de variétés (CISV) pour le développement artistique.**

Mis en place courant 2016, le CISV vise à soutenir les artistes en développement en permettant aux producteurs de déduire une partie des dépenses de création et d'exploitation de leurs spectacles. Pour sa première année pleine, en 2017, l'étude montre **qu'il a accompagné 875 projets**, représentant **plus de 14 700 représentations** sur l'ensemble du territoire national.

Le CISV offre aux producteurs de spectacles la possibilité de faire monter davantage d'artistes en développement sur scène, avec des tournées plus longues diffusées plus largement à travers les territoires. Parmi les 875 spectacles bénéficiaires du CISV en 2017, 153 – représentant près de **2 400 dates** – **n'auraient pas eu lieu sans ce dispositif**. Les autres spectacles bénéficiaires ont été renforcés grâce au crédit d'impôt : ajout de dates supplémentaires aux tournées (en moyenne 2 dates par artiste), mais aussi **embauche d'artistes et de techniciens additionnels** ainsi que **des investissements plus importants** dans la création et la scénographie.

*« Les artistes en développement sont les premiers bénéficiaires de ce dispositif, explique Olivier Darbois, nouveau président du PRODISS. En deux ans, le CISV s'est imposé comme un levier indispensable de création pour les producteurs de spectacles : les risques pris par nos entreprises pour investir dans l'émergence et le développement d'un artiste ne sont que très rarement assurés d'être couverts par un succès commercial. C'est une des fragilités de notre secteur et le CISV contribue ainsi à une plus large diffusion, sur l'ensemble des territoires, d'une grande diversité de projets artistiques. »*

Le crédit d'impôt a principalement bénéficié à de petites et très petites entreprises. Outre leur investissement dans les spectacles, elles ont également pu recruter des personnels permanents pour rechercher, développer et accompagner les talents. **Au total, en 2017, 505 postes ETP ont été créés grâce au crédit d'impôt, soit 2 ETP par entreprise bénéficiaire.**

*« L'étude montre que ce crédit d'impôt irrigue tous les acteurs du spectacle vivant : en 2017, 250 entreprises ont bénéficié d'un agrément, qui ont chacune pu en faire bénéficier leur écosystème, note Marc Lhermitte, associé d'EY France. Par rapport à d'autres crédits d'impôts "phares", le CISV s'avère particulièrement PME et TPE-centré : 86 % des bénéficiaires réalisent en effet moins de 5 M€ de CA. »*

Au-delà de sa pertinence artistique et économique, le CISV est un dispositif qui s'est avéré efficient : les 16,2 M€ engagés en 2017 par l'Etat pour les spectacles agréés vont générer 38,9 M€ de recettes pour l'Etat, principalement sous la forme de cotisations patronales (17,8 M€) et salariales (9,7 M€). **Ainsi, pour 1€ de dépense fiscale pour l'Etat, les bénéficiaires lui restituent 2,4€ en recettes fiscales et sociales.**

---

<sup>1</sup> Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV).

<sup>2</sup> Etude d'impact du crédit d'impôt pour le spectacle musical ou de variétés (Juillet 2018) réalisée par le Cabinet EY pour le PRODISS en association avec le SMA, Les Forces Musicales et Profedim.



SYNDICAT  
NATIONAL  
DU SPECTACLE  
MUSICAL  
ET DE VARIÉTÉ

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 septembre 2018

### **A propos du PRODISS**

*Le PRODISS regroupe aujourd’hui près de 350 entrepreneurs de spectacles œuvrant dans le domaine des variétés, des musiques actuelles (jazz, musiques populaires, comédies musicales, etc.) et des one man shows. Il s’est structuré autour d’un rôle essentiel à la filière : soutenir et accompagner le développement des entrepreneurs de spectacles, en contribuant à leur assurer un cadre législatif et réglementaire favorable à leur activité. Pour cela, le syndicat représente ses adhérents auprès des institutions publiques, nationales et européennes, ainsi que dans les différentes instances parties prenantes de l’écosystème.*

CONTACT PRESSE

Jean Burkard

[jburkard@equancy.com](mailto:jburkard@equancy.com)

06 31 23 26 10